

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 9 Mars 2017

L'an 2017 et le 9 Mars à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAILLERE Nathalie, DHENIN Christine, Melle AGUEEFF Marianne, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick

**Excusé(s)** : Mmes : THUAL Isabelle, WACHEUX Laurence, MM : DAVRAINVILLE Sébastien, ROUSSELANGE Stéphane

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme ORTEGA Odile à M. DANGOUMAU Jean-Pierre - Mlle DEMALANDER Victoria à M. MOREL Jean-Pierre - M. DESHAYES Michel à M. MARTEAU Patrick

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 02/03/2017

**Date d'affichage** : 03/03/2017

**A été nommée secrétaire** : M. ERRAMMACH Youssef

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

##### **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

- 1- Détachement et acquisition d'une parcelle Chemin des Hautbois**
- 2- Compte Administratif 2016 - Service d'Eau**
- 3- Affectation du résultat - Service d'Eau**
- 4- Budget Primitif 2017 - Service d'Eau**
- 5- Transfert des frais d'études suivis de travaux sur un compte définitif d'immobilisations**
- 6- Informations Générales**
- 7- Questions diverses**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une circulaire reçue de la Préfecture ce jour, 9 mars 2017, relative notamment aux modalités de vote des budgets annexes qui doivent être votés lors de la même séance que le budget principal. Il propose donc d'annuler les points 2,3 et 4 et de les reporter lors d'une prochaine séance. Les membres du Conseil Municipal approuvent ces retraits à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **DETERMINATION DE LA LIMITE DU DOMAINE PUBLIC AU DROIT DES PARCELLES CADASTREES C812, C814, C816 DANS LE BUT D'ACQUERIR LES DELAISSEES A TITRE GRACIEUX AINSI QU'UNE PARCELLE SUPPLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES HAUTOIS**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement du chemin des Hautbois afin de faciliter la circulation des véhicules.

Un riverain du chemin réalise actuellement un projet de division de parcelles en vue de les vendre. L'alignement de cette propriété est à ce jour en retrait de l'axe du chemin. La commune pourrait donc profiter de ce projet pour intégrer dans le domaine public les parcelles en bordure du chemin.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L112-1, L112-3, L112-4 et L141-1 à L141-3,

Compte tenu de l'absence de plan d'alignement pour la sente rurale dite "Chemin des Hautbois", la délimitation du domaine public ne peut être considérée que par alignement de fait approuvé par délibération du conseil municipal.

Compte tenu des éléments fournis par le Cabinet Forteau-Faisant, il est proposé de fixer la limite du domaine public communal par rapport aux parcelles cadastrées C812, C814, C816 délimitées par la sente rurale dite "Chemin des Hautbois" et d'acquérir à titre gracieux les "délaissées" suivantes pour intégration au domaine public:

- C813p lot Ap de 61m<sup>2</sup>
- C813p lot Bp de 91m<sup>2</sup>
- C817 lot 2p de 66m<sup>2</sup>
- C815 lot 1p de 69m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la limite du domaine public en bordure de la propriété cadastrée C812, C814, C816 défini par l'alignement actuel
- Approuve l'acquisition à titre gracieux des parcelles "délaissées" en bordure de chemin
- Autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

D'autre part, Monsieur le Maire propose d'acquérir une bande de terrain de ce même propriétaire à l'entrée du chemin des Hautbois d'une superficie d'environ 230m<sup>2</sup>. Cette bande de terrain permettra d'améliorer l'accessibilité des riverains de cette voie et d'aménager un espace permettant de déposer les différents conteneurs à ordures ménagères de ce chemin qui ne permet pas aux véhicules de ramassage de s'y engager, le prix de cession ayant été fixé à 7€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet d'aménagement et d'acquisition d'une bande de parcelle supplémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

## **TRANSFERT DES FRAIS D'ETUDE SUIVIS DE TRAVAUX SUR UN COMPTE DEFINITIF D'IMMOBILISATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que conformément à la nomenclature budgétaire M49, les travaux et les études enregistrés à l'article 23 et à l'article 203 doivent être transférés au compte définitif de l'actif et ce, dès leur fin d'exécution. Il s'avère que certaines immobilisations en cours n'ont pas fait l'objet de mouvements depuis plus de 2 ans et doivent donc être virées au compte 21, aux fins d'être amorties sur la même durée que le bien concerné.

DATE	N°	OPERATION	MONTANT	Imputation provisoire	Imputation définitive
08/07/2013	203.2013.1	Maîtrise d'œuvre remplacement branchements plomb	- 956,80 €	203	213
08/07/2013	203.2013.2	Maîtrise d'œuvre remplacement branchements plomb	- 956,80 €	203	213
31/03/2014	203.2014.1	Maîtrise d'œuvre remplacement branchements plomb	- 2 009,28 €	203	2158
24/12/2014	90004061291212	Maîtrise d'œuvre remplacement branchements plomb	- 1 149,36 €	203	213
30/07/2015	90004259410912	Bornage d'un terrain pour la sécurisation du captage	891,71 €	203	213
01/04/2016	90004525391812	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	864,00 €	203	213
04/04/2016	90004526464912	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	1 755,00 €	203	213
04/04/2016	90004526465012	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	2 923,20 €	203	213
26/06/2016	90004604080112	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	1 159,03 €	203	213
11/04/2016	90004533190712	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	8 775,53 €	203	213
31/08/2016	90004664931612	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	1 837,90 €	203	213
31/08/2016	90004664931712	Maîtrise d'Œuvre - travaux de canalisation Grande Rue	4 288,42 €	203	213
TOTAL			27 567,03 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les transferts ci-dessus qui seront inscrits au Budget Primitif 2017 du Service d'Eau

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **Informations Générales :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du renouvellement de son mandat au Comité Eure Numérique en tant que représentant de l'EPN.

Il précise également qu'il occupe toujours le poste de vice-président au sein du Comité Leader. Le Comité étudie actuellement de nombreux projets aussi bien de collectivités que d'associations dont les plus structurants pour le territoire pourraient être financés par les fonds Leader.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 23/04/2017 et 07/05/2017 et informe que le Bureau de vote sera installé dans la salle de motricité de l'école afin de faciliter l'accès et la circulation. Un tableau sera envoyé aux membres du Conseil pour la tenue du bureau de vote. En raison de la fermeture du bureau cette année à 19h, les créneaux ont été rallongés d'1/4 d'heure.

La séance est levée à 21h30.